

leur chair avec ses vices et ses concupiscences ; qui autem sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis (Gal. V. 24.). En effet, l'homme déchu par le péché originel est enclin au mal dès sa jeunesse (Gen. VIII. 21.) et s'il ne veut pas périr éternellement il doit mortifier ses membres (Col. III. 5.), c-à-d, faire une guerre continuelle à tous ses mauvais penchants qui l'entraînent vers l'abîme. Voilà pourquoi la Sainte Eglise prescrit certains jours d'abstinence ou de jeûne, un jour chaque semaine, pendant les quarante jours du carême et encore à la veille de certaines fêtes, puis au commencement de chaque saison, afin de nous rappeler fréquemment cette grande obligation de la vie chrétienne. Malheureusement il n'y a que trop de personnes qui cherchent à s'abuser elles-mêmes pour s'exempter ou se faire exempter des abstinences et des jeûnes de l'Eglise. C'est à ces chrétiens immortifiés que l'Apôtre S. Paul s'adresse quand il dit : *Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'esprit vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez ; et secundum carnem vixeritis, moriemini ; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis* (Rom. VIII. 13.). A ces jeûnes et abstinences que vous ne pouvez pas observer, il faut suppléer par d'autres mortifications et par des prières et des bonnes œuvres qui en attirant sur vous les grâces de Dieu, vous fortifieront contre les attaques du démon.

6. (D. XXII et XXIII.) L'Apôtre Saint Paul parlant de l'avarice, l'appelle *une idolâtrie, idolorum servitus* (Eph. V. 5.) et nous en fait voir les dangers, *car, dit-il, ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans les filets du diable, et en beaucoup de désirs inutiles et nuisibles qui précipitent les hommes dans la ruine et la perte : car la racine de tous les maux est la cupidité : nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et in laqueum diaboli et desideria*